

METROPOLE NICE COTE D'AZUR
M. LE PRESIDENT
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME
455 Promenade Des Anglais
06200 NICE

Nos Réf. : XG.013

Nice, le 04 avril 2019

Objet : Avis sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif des installations

Monsieur,

Dans le cadre du projet d'implantation du futur MIN, quartier de La Baronne à La Gaude et conformément à l'article D.181-15-2 et à l'article R.512-6 du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

Conformément à l'article R.512-39-1 du Code de l'Environnement, nous nous engageons, dès l'arrêt de l'exploitation de notre site, à respecter les mesures suivantes afin d'en assurer sa mise en sécurité :

- ✓ Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site ;
- ✓ Interdiction ou limitation d'accès ;
- ✓ Suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- ✓ Surveillance des effets des installations sur l'environnement.

Nous nous assurerons ainsi de remettre en état le site dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger, dès l'arrêt définitif des installations, en vue d'un futur usage tertiaire, commercial ou industriel.

Dans l'attente de votre avis et de vos éventuelles prescriptions supplémentaires en matière de remise en état du site, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Xavier GONDRAN
Président SNMA

